



ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
504, 5^{ème} Avenue
Verdun (Qc) H4G 2Z1
Tél. : (514) 765-7595



Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

École Notre-Dame-de-Lourdes

Conçu en décembre 2012

Par le comité de prévention de la violence :

Charles Barrette, directeur

Claire Boisvert, technicienne du service de garde

Nathalie Brault, enseignante

Martin Meloche, enseignant

Meghen Caissie, psychoéducatrice

Philippe Sauvé, technicien en éducation spécialisée et responsable du plan

5 décembre 2012

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation de Notre-Dame-de-Lourdes**Table des matières**

Portrait de la situation.....	2
Mesures de prévention.....	2
Mesures pour favoriser la collaboration avec les parents.....	2
Modalités pour effectuer un rapport d'évènement (signalement) ou une plainte.....	3
Actions à prendre lorsqu'un acte est constaté.....	3
Mesures visant à assurer la confidentialité.....	5
Soutien et encadrement aux victimes, témoins et agresseurs.....	5
Sanctions disciplinaires.....	5
Le suivi à donner pour les rapports d'évènement (signalement) ou les plaintes.....	6
Annexe A – Le portrait de situation à Notre-Dame de Lourdes.....	7
Annexe B – Les mesures de prévention mises en place à Notre-Dame de Lourdes.....	11
Annexe C – Le rapport d'évènement de violence ou d'intimidation.....	13

1) Portrait de la situation

Un portrait de situation a été dressé par le comité de prévention de la violence de l'école en 2016-2017. Ce portrait a été rédigé et présenté à l'équipe école et au conseil d'établissement au mois de novembre 2017. Le document rédigé se retrouve à l'annexe A de ce plan de lutte. Il serait important de réévaluer le portrait de la situation de l'école de façon régulière afin de vérifier les effets des mesures prises dans le cadre de ce plan de lutte contre la violence.

2) Mesures de prévention

Les mesures de prévention déjà mises en place, les mesures de prévention à bonifier et les mesures de prévention à mettre en place dans le futur ont été déterminées par le comité de prévention de la violence en 2012. Les informations ont été colligées dans un tableau explicatif. Celui-ci se retrouve à l'annexe B de ce document.

3) Mesures pour favoriser la collaboration des parents

Lors du déploiement du plan de lutte contre la violence et à l'intimidation de NDL, plusieurs mesures seront prises pour favoriser l'implication des parents dans la mise en œuvre de ce projet. Une soirée d'information sera offerte à tous les parents de l'école. Lors de cette soirée, qui sera animée par le responsable du plan de lutte, le directeur de l'école ainsi qu'un professionnel non-enseignant, les modalités des rapports d'évènement (signalements) et des plaintes seront expliquées en détail. De plus, l'école distribuera un document explicatif sur le plan de lutte aux parents via le sac d'école de l'élève. Ce document résumera les faits saillants du plan de lutte, soit les modalités pour compléter un rapport d'évènement (signalement) ainsi que les personnes à qui les parents doivent s'adresser. Aussi, un rappel de la procédure pour faire un rapport d'évènement (signalement) ou une plainte sera inscrit à l'Info-Parent chaque début d'année. Dans l'Info-Parent, il y aura aussi des sites internet utiles sur la violence et l'intimidation à l'école afin d'outiller les parents face à des situations problématiques. Nous tenterons aussi d'inviter les parents à faire du bénévolat lors des journées spéciales, afin de développer les liens entre l'école et les parents. Finalement, nous souhaitons inviter les parents plus souvent à l'école ou dans la classe de leur enfant en augmentant les occasions de visites de parents.

4) Modalités pour signaler un évènement ou faire une plainte

Un document a été conçu (voir annexe C) afin de permettre aux enseignants et aux membres de la communauté d'effectuer un signalement d'évènement. Des exemplaires de ce document seront envoyés à tous les membres du personnel ainsi qu'aux parents en début d'année. De plus, d'autres exemplaires de ce document seront gardés à l'entrée du service de garde, accompagnés d'une boîte barrée. Si un parent ou un membre de la communauté souhaite effectuer un rapport d'évènement, il n'a qu'à compléter le document et le glisser dans la boîte verrouillée. Le contenu de la boîte sera vérifié à tous les jours par le responsable du plan de lutte. Tout signalement peut également être envoyé à cette adresse courriel : plandelutte@gmail.com

Si un membre du personnel souhaite faire un signalement il peut soit compléter le rapport d'évènement lui-même et l'envoyer par courriel au responsable du plan de lutte, ou il peut rencontrer le responsable du plan, avec qui il complètera le formulaire.

Si un membre du personnel ou un membre de la communauté est insatisfait au sujet du traitement d'un geste de violence ou d'intimidation, il sera invité dans un premier temps à communiquer avec la direction de l'école. Celui-ci pourra valider la nature de l'insatisfaction avec cette personne et son équipe école et apporter les correctifs nécessaires le cas échéant. Si par la suite le membre du personnel ou le membre de la communauté demeure insatisfait, il pourra formuler une plainte au près de la commission scolaire en faisant parvenir le formulaire de plainte joint en annexe et disponible sur le site internet de l'école.

5) Actions à prendre lorsqu'un acte est constaté

- A) Lorsqu'un membre du personnel complète un rapport d'évènement, celui-ci devra communiquer ce qu'il a observé et ce qui a été fait en réaction à la situation. Si le membre du personnel est intervenu sur-le-champ et juge que son intervention a adéquatement répondu aux besoins de la situation de violence ou d'intimidation, il complète le rapport d'évènement dans le seul but d'informer le responsable du plan de lutte et de garder des traces écrites de l'évènement. Si le membre du personnel n'est pas intervenu sur la situation ou juge que son intervention n'est pas suffisante au regard de l'ampleur de la situation de violence ou

d'intimidation, il complète le rapport d'évènement afin que le responsable du plan de lutte intervienne auprès des élèves concernés.

B) Si un acte doit être traité par le responsable du plan de lutte, ce dernier agira en étapes graduées :

Étape 1 : Le responsable rencontrera ou appellera le signalant afin de **recueillir des données** supplémentaires au sujet de l'évènement violent/d'intimidation.

Étape 2 : Par la suite, le responsable **rencontrera l'agresseur, la victime ainsi que les témoins** (si nécessaire) afin d'adresser la situation de violence. Ces rencontres se feront individuellement afin d'éviter que l'agresseur et la victime aient à discuter ensemble.

Étape 3 : Si le responsable juge cela nécessaire, **l'auteur du geste de violence ou d'intimidation se verra attribuer une conséquence**. Le choix de cette conséquence se fera en lien avec la nature, l'intensité et la fréquence du geste posé. Une variété de conséquences seront possibles, dont une tolérance zéro, un geste de réparation, un retrait à l'interne, une suspension externe, et plus encore. Dans ce cas, **les parents de l'élève qui a commis le geste de violence ou d'intimidation seront avisés** de la conséquence par écrit et/ou par un appel téléphonique du responsable.

Advenant le cas d'une situation d'intimidation, le responsable du plan de lutte **avisera aussi les parents de la victime**. Selon la gravité de la situation ou la possibilité d'une récurrence de violence qui pourrait cibler à nouveau cet enfant, le responsable avisera les parents soit par l'agenda de l'enfant ou par un appel téléphonique.

Étape 4 : Advenant le cas de récurrence chez l'agresseur ou d'implication fréquente d'une même victime, le responsable du plan de lutte **convoquera les parents** de l'enfant afin de traiter la situation de façon plus approfondie. Ces rencontres pourront se dérouler soit avec le responsable du plan de lutte, soit avec la direction.

Si un élève est souvent impliqué dans un rapport d'évènement, soit comme agresseur ou comme victime, le responsable fera une **référence aux services à l'élève** afin d'entreprendre un suivi plus spécifique et d'outiller l'élève. La décision de faire une référence aux services complémentaires sera laissée à la discrétion du responsable du plan et peut être influencée par des facteurs tels que le nombre de rapports d'évènements d'un élève, la gravité des situations de violence et plus encore.

Étape 5 : Advenant le cas de situations de violence ou d'intimidation graves et/ou répétitives, **le responsable du plan de lutte se donne le droit de passer outre les étapes graduées** précédentes dans le but de mettre en place des mesures plus contraignantes, telles une suspension à l'externe, une référence aux services complémentaires EDA et même un changement d'école. Toute décision à ce sujet sera prise en concertation entre la direction de l'école, le responsable du plan de lutte, l'enseignant et les professionnels non-enseignants impliqués, s'il y a lieu.

6) Mesures visant à assurer la confidentialité

- A) L'intervention sur-le-champ du membre du personnel (dans la cour d'école, les corridors ou autre) se fait à l'écart des autres.
- B) Lorsque le responsable du plan fait sa cueillette de données ou lorsqu'il discute avec l'agresseur ou la victime, il agira dans un local à porte fermée.
- C) Les rapports d'évènement (signalements) seront déposés dans une boîte verrouillée ou envoyés à l'adresse courriel confidentielle suivante : plandelutte@gmail.com
- D) L'intervenant informera les membres du personnel concernés des mesures de prévention et des sanctions à poser aux élèves impliqués dans une situation de violence ou d'intimidation. Il fera ceci lors d'une rencontre individuelle ou par courriel.
- E) Dans des cas d'intimidation ou lors d'évènements de violence graves, l'équipe-école sera informée de la marche à suivre et des outils qui ont été mis en place.

7) Soutien et encadrement aux victimes, témoins et agresseurs

Se référer au point 5. Comme il y a été mentionné, le responsable pourra référer les agresseurs récidivistes ou les victimes fréquentes aux services complémentaires. Si le responsable ne juge pas que cela soit nécessaire, mais souhaite offrir un soutien aux agresseurs et aux victimes, il pourra proposer des outils d'intervention aux enseignants concernés et offrir un soutien hebdomadaire à ces élèves pour offrir un soutien, que ce soit à court ou à plus long terme.

8) Sanctions disciplinaires

La liste suivante est une liste de possibles sanctions qui pourraient être mises en place à la suite d'un évènement de violence ou d'intimidation. Cette liste n'est pas exhaustive et le responsable du plan se réserve le droit d'appliquer tout autre sanction jugée adéquate pour traiter la situation.

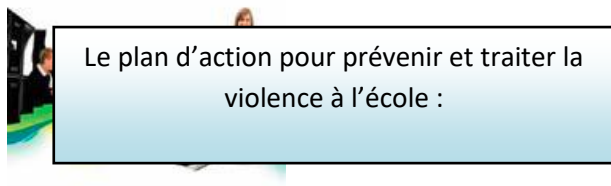
Sanctions :

- Geste de réparation
- Réflexion
- Tolérance zéro
- Retrait
- Rencontre avec les parents
- Rencontre avec la direction
- Retrait prolongé à l'interne
- Suspension externe
- Expulsion de l'école
- Appel au soutien EDA, possibilité d'un séjour au Phare
- Toute autre conséquence jugée adéquate

9) Le suivi à donner pour les signalements

Se référer au point 5. Le responsable du plan de lutte se chargera de faire un suivi téléphonique ou par écrit aux parents des élèves impliqués dans des rapports d'évènements. De plus, si le signalant désire recevoir un suivi au sujet de son rapport d'évènement, le responsable pourra lui en offrir un, dans la mesure où ce dernier respecte la confidentialité des élèves concernés et des

mesures prises pour régler la situation. Il y aura un endroit spécifique sur le rapport d'évènement où le signalant pourra demander d'obtenir un suivi.



Le plan d’action pour prévenir et traiter la violence à l’école :

But 4 – L’amélioration de l’environnement sain et sécuritaire dans les établissements

OBJECTIF 2.4 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSMB : MAINTENIR LES ACTIONS POUR DÉVELOPPER UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Portrait de situation				
Nom de l’école : Notre-Dame-de-Lourdes	☒ ÉCOLE PRIMAIRE ☐ ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 26 mars 2012	Nombre d’élèves :	Particularités :
Projet éducatif 2010-2014 Orientation # 1 : Favoriser le développement de la communication orale. Orientation # 2 : Favoriser le développement global des élèves.		Plan de réussite date de révision : 1) À la fin de chaque cycle, tous les élèves concernés auront rejoint les attentes de fin de cycle pour la compétence « communiquer oralement » d’ici 2014. 2) En 2014, tous les élèves de l’école auront vécu, à chaque année scolaire, des situations d’apprentissage permettant le développement explicite de l’ <u>autonomie</u> . 3) En 2014, tous les élèves de l’école auront vécu, à chaque année scolaire, des situations d’apprentissage leur permettant de se bâtir une <u>estime de soi</u> forte et positive. 4) En 2014, tous les élèves de l’école auront vécu, à chaque année scolaire, des situations d’apprentissage leur permettant de développer et d’exercer leur <u>jugement critique</u> .		Convention de gestion date de révision :

Constats du portrait des actions (facteurs de protection)

nombre de

répondants : _____ % de répondants : _____

Connaissance du milieu Surveillance active et constante auprès des élèves Stratégie de gestion des situations d'urgence et de crise Climat relationnel Accueil et soutien aux élèves Gestion des conflits et des conduites violentes Participation des élèves à la vie de l'école Collaboration entre les adultes de l'école Gestion de classe Système disciplinaire clair et cohérent et acceptation du partage des tâches disciplinaires Implication et collaboration des parents Implication et collaboration avec les partenaires de la communauté Soutien, collaboration et développement professionnel Pratique de gestion	Forces à poursuivre : Les relations entre les individus dans l'école (#7) La gestion de classe (#14) Les interventions faites auprès des victimes, témoins, agresseurs suite à des problèmes de violence (#11) La connaissance du milieu par l'équipe-école (#2) La connaissance du milieu par l'équipe de gestion (#1) L'accueil, le soutien, la collaboration et la concertation entre le personnel y compris entre le personnel et la direction (#13) La gestion des affaires de l'école (#19) L'accueil et le soutien des EHDA (#8)	Forces à bonifier : L'aide académique reçue par les élèves (#9) Les programmes de promotion de la santé, du bien-être et la prévention (#10) Le plan d'intervention en situation d'urgence (#6)	Vulnérabilité non prioritaire : Le travail de l'école avec les partenaires de la communauté (#17)	Vulnérabilités prioritaires : L'implication et la collaboration des parents (#16) La sécurité aux alentours de l'école (#5)
--	---	--	---	--

	Le soutien, la collaboration et le développement professionnel dans l'école (#18) Le système d'encadrement (#15) L'implication de l'ensemble du personnel dans la surveillance (#3) La sécurité à l'école (#4) Les instances représentant les élèves dans l'école (#12)			
Constats du portrait des manifestations de violence				
Violence verbale Intimidation Cyberintimidation Discrimination Homophobie Taxage Violence physique Violence physique à mains armées Dommage aux biens personnels des jeunes ou des adultes	Zones de forces : Intimidation : rarement Observée sur la cour de récréation et sur le chemin du retour de l'école. Cyberintimidation : pas présent. Homophobie : pas présent	Zones de vulnérabilités : Violence verbale : Plusieurs fois par jour, très prioritaire à court-terme. Observée dans les lieux où il y a moins de surveillance ou dans lorsque les surveillants changent (couloirs, toilette, vestiaires, cour de récréation, chemin du retour, service de garde, entrée de l'école. Violence qui a pu être observée des élèves envers les suppléants. Aussi présent chez les parents.		

Domage aux biens publics Violence à caractère sexuel (harcèlement, attouchements, etc.) Violence dans les relations amoureuses La violence liée aux gangs de rue Autre type de violence	Taxage : pas présent Domage aux biens personnels des jeunes ou des adultes : pas observé Domage aux biens publics : pas présent Violence à caractère sexuel : pas présent Violence dans les relations amoureuses, pas présent mais à surveiller. On observe des idées biens ancrées chez les enfants sur les comportements «normaux» d’une relation amoureuse. Violence liée aux gangs de rue : pas présent	Violence verbale (dénigrement) observé dans des contextes de dyade de la part de membres du personnel envers les enfants. Prioritaire à traiter dans l’immédiat. Intimidation : présente chez les parents. Discrimination : basée sur l’allure physique, les habiletés physiques : observé quelques fois par semaine. Discrimination basée sur l’origine ethnique et la religion : quelques fois par année. Surtout le 3è cycle, un peu le 2è cycle. Observée dans les salles de classe, les entrées et sorties de l’école, au service de garde, au gymnase, sur la cour de récréation. Violence physique : Plusieurs fois par jour, assez prioritaire à moyen-terme. Observée dans : les couloirs, les vestiaires ou casiers, au gymnase et dans ses vestiaires, sur la cour de récréation, sur le chemin du retour, au service de garde et dans les entrées et sorties de l’école. La violence physique est souvent observée en lien avec de l’impulsivité dans un contexte de jeu (violence réactive et non proactive). Quelles sont les interventions faites au service de
--	--	---

		garde? Harmonisation entre les interventions au service de garde et à l'école?
--	--	--



BUT 4 – L’AMÉLIORATION DE L’ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

OBJECTIF 2.4 DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA CSMB : MAINTENIR LES ACTIONS POUR DÉVELOPPER UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

Plan d'action pour développer un milieu sain et sécuritaire					
Choix de priorité	Choix des actions à mettre en place	Environnement classe	Compétences de l'élève	Environnement école/SDG/activités parascolaires	Famille/Communauté
Objectif: Réduire les instances de violence réactive dans l'environnement de l'école.	Actions déjà en place <u>À poursuivre</u>	- Animation du programme Vers le Pacifique (VLP) - Conseils de coopération - Retours et gestion de conflits par les enseignants	- Programme « l'intimidation on en veut pas dans notre école, qu'on se le dise » - Ateliers de prévention du SPVM - Programme « Gang de choix » - Ateliers d'habiletés sociales - Feuilles de route	- Système de tolérances zéro - Diplômes de reconnaissance par les pairs à chaque étape	- Passage primaire/secondaire « Mini-bulletin » des élèves arrivant des CPEs - Contrat parent/élève/école à signer, en lien avec le code de vie - Bon lien avec l'agente sociocommunautaire

			• Protocoles d'intervention individualisés • Animation des midis-sportifs et des dîners de filles		
	Actions déjà en place <u>À bonifier</u>		• Programme VLP	• Stabilité dans les surveillances des sorties • Meilleure gestion du matériel de jeux/sportif • Bonifier la présence de Vers le Pacifique (lancement, affiches)	• Améliorer la communication Toujours Ensemble/école/CSSS • Informer parents des activités VLP afin qu'ils puissent réinvestir
	Actions efficaces <u>À développer</u>		• Uniformiser les règles de jeux joués à la récréation par le biais des cours d'éducation physique • Animation de 3 nouveaux ateliers de VLP en lien avec le multiculturalisme	• Plan stratégique de surveillance dans la cour (incluant le SDG)	• Formation aux parents de VLP • Développer une plus grande collaboration avec les travailleurs de rue (TRAC)



Formulaire de signalement

Intimidation/violence

INTIMIDATION		VIOLENCE	
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).		Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).	

NOM DE L'ÉCOLE		Notre-Dame-de-Lourdes		☒ Primaire	☐ Secondaire
SIGNALEMENT		Pour toute information complémentaire, utiliser le verso.			
Nom de l'adulte de l'école qui signale l'événement :					
☐ Direction		☐ Enseignant(e)		☐ Autres (spécifier)	
☐ Personnel professionnel		☐ Personnel de soutien			
☐ Vous avez été témoin de l'événement .					
☐ Vous n'avez pas été témoin de l'événement. Vous avez été informé de la situation par :					
Nom, prénom :					
☐ Élève		☐ Parents		☐ Autres (spécifier)	
Date où vous avez été informé de la situation :					
Date de l'événement :		Heure de l'événement :			
LIEU(X) :					

AUTEUR(S) DE L'AGRESSION			
☐ Acte perpétré seul		☐ Acte perpétré en groupe	
Nom de la personne qui a agressé :		Nom de(s) complice(s) :	
☐ Féminin ☐ Masculin		☐ Féminin ☐ Masculin	
Degré/groupe, s'il y a lieu :		☐ Féminin ☐ Masculin	

TÉMOIN(S)	
☐ Il n'y avait pas de témoin.	
☐ Un ou des élèves ou adultes ont été témoin(s).	
Nom de(s) témoin(s), s'il y a lieu :	

CIBLE OU VICTIME	
Nom de la personne : Degré/groupe :	

NATURE DE L'ACTE POSÉ			
Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte aux biens personnels et publics
☐ Humilier, ridiculiser, rabaisser, dénigrer, se moquer ☐ Harceler, traquer ☐ Insulter, injurier ☐ Faire du chantage ☐ Menacer ☐ Discriminer sur la base du racisme, de l'orientation sexuelle, de la religion, du handicap, du sexe, etc. ☐ Autres (spécifier au verso)	☐ Exclure, isoler, ignorer ☐ Briser une réputation ou y nuire ☐ Cyberintimidation : afficher, envoyer un message, une photo, ou une vidéo préjudiciable ☐ Répandre des rumeurs, commérer ☐ Filmer, photographier quelqu'un à son insu ou sans son consentement et l'afficher ou le diffuser ☐ Autres (spécifier au verso):	☐ Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.) ☐ Agresser physiquement avec un objet ☐ Violence à caractère sexuel (harcèlement, attouchements, etc.) ☐ Autres (spécifier au verso):	☐ Endommager volontairement des biens collectifs ou personnels (graffiti, « tags », etc.) ☐ Escroquer, tenter une extorsion de fonds ☐ Voler ou tenter de voler ☐ Vol qualifié avec extorsion, menace et intimidation (taxage) ☐ Autres (spécifier au verso):

ACTIONS POSÉES	
☐ Exiger l'arrêt du comportement	
☐ Discussion avec l'élève visé	
☐ Discussion avec l'élève auteur de l'agression	
☐ Discussion avec les témoins	
☐ Discussion avec les deux parties simultanément	
☐ Je n'ai pas pu intervenir	
Conséquences mises en place :	

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

Informations complémentaires



Rapport sommaire

Plainte **intimidation/violence**

INTIMIDATION	VIOLENCE
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (13 L.I.P.).

NOM DE L'ÉCOLE

☐ Primaire☐ Secondaire

PLAIGNANT OU PLAIGNANTE

Nom, prénom :

☐ Père

☐ Mère

☐ Autres (spécifier)

☐ Parents d'un élève victime

☐ Parents d'un élève témoin

☐ Parents d'un élève auteur d'un geste de violence ou d'intimidation

☐ Un signalement a préalablement été effectué à l'école de l'enfant.

☐ Un signalement n'a pas été effectué à l'école de l'enfant.

Date où la situation s'est produite :

Date du signalement :

Date à laquelle l'élève ou les parents ont été rencontrés ou informés de la situation :

LIEU(X) où la situation s'est produite :

CIBLE OU VICTIME

Nom de la personne :

☐ Féminin☐ Masculin

AUTEUR(S) DE L'AGRESSION

Nom de la personne :

☐ Féminin☐ Masculin

NATURE DE L'ACTE POSÉ			
Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte aux biens personnels et publics
☐ Humilier, ridiculiser, rabaisser, dénigrer, se moquer ☐ Harceler, traquer ☐ Insulter, injurier ☐ Faire du chantage ☐ Menacer ☐ Discriminer sur la base du racisme, de l'orientation sexuelle, de la religion, du handicap, du sexe, etc. ☐ Autres (spécifier au verso)	☐ Exclure, isoler, ignorer ☐ Briser une réputation ou y nuire ☐ Cyberintimidation: afficher, envoyer un message, une photo, ou une vidéo préjudiciable ☐ Répandre des rumeurs, commérer ☐ Filmer, photographier quelqu'un à son insu ou sans son consentement et l'afficher ou le diffuser ☐ Autres (spécifier au verso)	☐ Agresser physiquement à mains nues (bagarre, coup de poing, etc.) ☐ Agresser physiquement avec un objet ☐ Violence à caractère sexuel (harcèlement, attouchements, etc.) ☐ Autres (spécifier au verso)	☐ Endommager volontairement des biens collectifs ou personnels (graffiti, « tags », etc.) ☐ Escroquer, tenter une extorsion de fonds ☐ Voler ou tenter de voler ☐ Vol qualifié avec extorsion, menace et intimidation (taxage) ☐ Autres (spécifier au verso)

NATURE DE LA PLAINTÉ (à partir des informations obtenues du plaignant ou de la plaignante)

☐ Le signalement a été effectué par la victime ou les parents, mais n'a pas été **traité** ou n'a pas été traité dans un délai raisonnable.

☐ Les parents n'ont pas été **informés de la situation** de violence ou d'intimidation vécue par leur enfant ou n'ont pas été informés de la situation dans un délai raisonnable.

☐ Les parents n'ont pas été **informés du suivi** effectué suite à une situation de violence ou d'intimidation ou n'ont pas été informés dans un délai raisonnable.

☐ Les **engagements** pris par l'école envers l'élève **victime** ou ses parents n'ont pas été respectés.

☐ Les **engagements** pris par l'école envers l'élève **agresseur** ou ses parents n'ont pas été respectés.

☐ La **situation perdure** ou s'intensifie malgré les interventions.

☐ Des éléments entourant la **confidentialité** n'ont pas été respectés et ont causé préjudice à l'enfant.

☐ L'élève ou les parents ne sont pas d'accord avec les **mesures d'aide** proposées.

☐ L'élève ou les parents ne sont pas d'accord avec les **conséquences** données.

☐ Les adultes de l'école **banalisent** la situation, le signalement n'est pas pris au sérieux.

☐

Autres :

SUIVI DONNÉ AU SIGNALEMENT (à partir des informations obtenues par la direction d'école)

☐ Évaluation rapide de l'événement (nature, personnes impliquées, gravité, durée...).

☐ Rencontre de la victime et offre de soutien et d'accompagnement selon le contexte.

☐ Mise en place des mesures de protection (selon la situation et les besoins de la victime).

☐ Intervention auprès de la ou des personnes qui intimident ou qui ont fait le geste de violence.

☐ Rencontre des témoins (élèves et adultes) et offre de soutien et d'accompagnement selon la situation.

Pour consulter le portrait de situation de l'école (2017) cliquer sur cet hyper lien.

[SEVI:SÉCURITÉ À L'ÉCOLE:VIOLENCE ET INTIMIDATION](#)